De bonnes choses se produisent en Nouvelle-Écosse

Votre remise sur les frais d'énergie.



Les Néo-Écossais profiteront d'une réduction des frais d'énergie domestique dès le 1er décembre 2006. Votre remise sur les frais d'énergie correspond à la portion provinciale de la TVH sur les frais d'énergie domestique. Cette remise sera automatiquement appliquée aux factures d'énergie domestique pour les clients qui utilisent le mazout, le propane, le gaz naturel et l'électricité, selon Jamie Muir, ministre de Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités. Les personnes qui achètent du bois, des pastilles de bois, du charbon, du propane dans un cylindre portable ou du kérosène après le 30 novembre pourront soumettre leurs reçus pour obtenir la remise.

Pour obtenir de l'information, composez le 1-800-670-4357 ou consultez le site www.yourenergyrebate.ns.ca. Voilà une autre bonne chose qui se produit en Nouvelle-Écosse.

